



Assemblée générale

Distr. générale
31 mai 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2004/05	222 031 700
Dépenses de 2004/05	218 865 700
Crédit ouvert pour 2005/06	969 468 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2006/07	1 081 659 300
Recommandation du Comité consultatif pour 2006/07	1 081 065 000

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes qui suivent, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 594 300 dollars l'enveloppe proposée dans le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/726 et Corr.1). On y trouvera également un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif donnera ses vues et recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que de la MINUS et des autres éléments qui la concernent directement.



3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUS figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/122, a ouvert au Compte spécial de la MINUS un crédit d'un montant brut de 222 031 700 dollars (montant net : 219 718 600 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. Les dépenses de l'exercice ont représenté un montant brut de 218 865 700 dollars (montant net : 216 775 500 dollars) (voir A/60/626, sect. III.A). Le solde inutilisé, d'un montant brut de 3 166 000 dollars, qui en résulte pour l'exercice correspond à un taux d'exécution du budget de 98,6 %.

5. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a présenté des prévisions de dépenses associées à la mise en place de la Mission, portant sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, ainsi qu'au fonctionnement de la Mission, portant sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/60/190). Les cadres axés sur les résultats figurant dans le rapport ne s'appliquaient donc qu'à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. Le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2004/05 (A/60/626) se limite donc à l'examen de l'utilisation des ressources financières pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. **Le Comité compte que le rapport sur l'exécution du budget de 2005/06 contiendra une évaluation de l'exécution du budget par rapport au cadre axé sur les résultats qui a été établi depuis lors (voir également plus loin, par. 20).**

6. Le solde inutilisé de 3 166 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 est imputable à l'effet net des économies de 7 118 700 dollars réalisées à la rubrique Militaires et personnel de police, économies qui sont en partie contrebalancées par les besoins supplémentaires de 439 800 dollars au titre du personnel civil et de 3 512 900 dollars au titre des dépenses opérationnelles.

7. Les économies réalisées à la rubrique Militaires et personnel de police étaient principalement imputables à une diminution des dépenses correspondant au déploiement différé du matériel appartenant aux contingents (2 314 400 dollars) et à une diminution connexe des dépenses de fret (5 754 700 dollars), ces montants étant contrebalancés par des dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions), aux retards enregistrés dans l'établissement des camps en dehors de Khartoum (467 700 dollars) et aux dépenses plus importantes que prévu qui ont dû être engagées pour couvrir les voyages à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement (453 900 dollars).

8. Les augmentations de dépenses au titre du personnel civil étaient principalement imputables à l'augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international et aux Volontaires des Nations Unies (493 800 dollars et 334 200 dollars, respectivement) eu égard au coût plus élevé des traitements tenant à une plus forte proportion de personnel détaché à titre temporaire du Siège de l'ONU et de l'Office des Nations Unies à Genève par rapport au personnel expressément engagé pour la Mission, au versement d'une indemnité de

subsistance (missions) plus importante que prévu, faute de moyens d'hébergement adéquats à Khartoum pour le personnel international ainsi qu'à une augmentation du montant moyen mensuel inscrit au budget pour les Volontaires des Nations Unies (soit un montant effectif moyen de 7 840 dollars par mois contre le montant de 4 000 dollars qui avait été inscrit au budget). Ces coûts ont été en partie compensés par les économies réalisées au titre du personnel recruté sur le plan national (388 200 dollars) par suite du recrutement d'environ 70 % de ce personnel à des classes inférieures à la classe G-4 qui avait été inscrite au budget.

9. Le dépassement de 3 512 900 dollars enregistré au titre des dépenses opérationnelles est le résultat net des dépenses supplémentaires ci-après, compensées en partie par les montants indiqués plus loin au paragraphe 10 :

a) Installations et infrastructures (8 535 800 dollars), du fait qu'il a fallu acheter des bâtiments en dur et des unités préfabriquées ainsi que des hangars que la Mission avait initialement prévu de louer ainsi que des groupes électrogènes afin d'approvisionner en électricité la plupart des régions en dehors de Khartoum, où ces installations sont pratiquement non existantes;

b) Transports terrestres (3 606 200 dollars), eu égard à l'achat anticipé de 12 véhicules lourds et de 16 camions-citernes (dont l'achat avait été inscrit au budget pour 2005/06) afin de faciliter l'expansion des projets de construction et la distribution des fournitures; les économies seront reflétées dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2005/06;

c) Informatique (1 658 800 dollars), l'établissement d'un plus grand nombre de camps que prévu initialement ayant entraîné la nécessité d'acheter du matériel supplémentaire;

d) Consultants (221 800 dollars), du fait de l'insuffisance des capacités internes durant la phase de démarrage.

10. Les dépenses supplémentaires ont été en partie compensées par des économies de 4 145 700 dollars réalisées au titre des transports aériens en raison du déploiement différé d'avions et d'hélicoptères, par suite de la réduction des activités imputable au déploiement différé du matériel appartenant aux contingents et des contingents (voir plus haut, par. 7); des économies de 2 452 400 dollars au titre des transmissions tenant à la nécessité de différer les achats envisagés du fait que la plupart des fournisseurs ne possédaient pas de licence pour exporter ou expédier du matériel au Soudan en raison du régime d'embargo économique imposé à ce pays; et un montant de 1 966 100 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers résultant principalement des retards de recrutement enregistrés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) au titre des services de détection des mines et de déminage fournis pour la Mission.

11. On trouvera dans les paragraphes qui suivent, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, les observations du Comité consultatif sur les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

12. Dans son rapport sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le financement proposé (A/60/450 et Corr.1), le Secrétaire général a proposé un certain nombre de mesures à prendre pour financer et comptabiliser les charges correspondant aux prestations d'assurance maladie après

la cessation de service. Il s'agissait notamment du transfert de 250 millions de dollars prélevés sur les soldes inutilisés et les économies dégagées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs afférents aux opérations de maintien de la paix en cours, arrêtés à la fin de l'année budgétaire 2005. **Selon la décision que prendra l'Assemblée générale, il se pourrait que les mesures envisagées aient des incidences sur le financement de la MINUS et d'autres opérations de maintien de la paix.**

13. Le Comité consultatif note qu'il est proposé d'imputer la perte sur intérêts créditeurs, soit 362 000 dollars, sur le solde inutilisé de 3 166 000 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (voir A/60/626, par. 24 a) et par. 89 ci-après).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 24 mars 2006, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUS depuis sa création s'établissait à 943 552 300 dollars. Les paiements reçus au 31 mars 2006 s'élevaient à 647 422 dollars, le montant restant dû s'élevant à 296 130 100 dollars. Au 4 avril 2005, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 360,6 millions de dollars et ses engagements non liquidés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 se chiffraient à 38 676 000 dollars.

15. Au 31 mars 2006, un montant de 15 063 000 dollars était dû au titre des sommes à rembourser aux contingents et un montant de 45 359 000 dollars était dû au titre du matériel appartenant aux contingents. En outre, cinq mémorandums d'accord avec des pays qui fournissent des contingents avaient été signés et neuf autres étaient en cours de finalisation à la même date. **Le Comité recommande de faire preuve de diligence pour conclure les accords avec les pays fournisseurs de contingents.**

16. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2006, le tableau d'effectifs de la Mission se présentait comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes autorisés^a</i>	<i>Nombre de postes prévus^b</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	750	513	628	22,4
Contingents	9 250	9 250	7 215	22,0
Police des Nations Unies	715	635	553	12,9
Personnel recruté sur le plan international	1 053	739	630	14,7
Personnel recruté sur le plan national	2 690	1 700	1 178	30,7
Volontaires des Nations Unies	208	208	94	54,8

^a Effectif le plus élevé autorisé pour l'exercice.

^b Effectif prévu en mars 2006.

17. Le Comité communique également les informations qui lui ont été fournies à sa demande au sujet du déploiement des effectifs prévu jusqu'au 31 juillet 2006 (voir l'annexe I).

18. On a également communiqué au Comité consultatif des données sur les dépenses effectuées durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (voir l'annexe II). Au 30 avril 2006, les dépenses de la Mission représentaient un montant brut de 611 963 000 dollars, contre le montant brut alloué de 969 469 000 dollars. Par ailleurs, on prévoit que des dépenses d'un montant de 292 663 000 dollars seront effectuées entre le 30 avril et le 30 juin 2006, ce qui se traduirait par un solde inutilisé de 64 843 000 dollars pour l'exercice budgétaire 2005/06 et correspondrait à un taux d'exécution du budget de 93 %. Le Comité note qu'un dépassement de dépenses de 5 % est prévu au titre des militaires et du personnel de police, eu égard à l'augmentation du montant à payer au titre de l'indemnité de subsistance (missions) aux observateurs militaires, au personnel de police et aux officiers d'état-major, aux taux standard et non pas aux taux réduits inscrits au budget, par suite des retards intervenus dans la construction des camps. Ces augmentations de dépenses sont en partie compensées par des économies réalisées au titre des contingents du fait de l'arrivée tardive du personnel militaire. On prévoit des économies de 2 % au titre du personnel civil par suite de la diminution des dépenses tenant à un plus faible taux d'occupation des postes, économies qui seront compensées par le coût plus élevé que prévu de l'indemnité de subsistance (missions) versée au personnel déployé en dehors de Khartoum, eu égard aux retards intervenus dans la construction des camps.

19. Les économies prévues de 12 % au titre des dépenses opérationnelles seraient imputables à la diminution des dépenses au titre du carburant et du soutien autonome par suite de l'arrivée différée des militaires et du matériel appartenant aux contingents; à la diminution des dépenses afférentes aux transports terrestres par suite de l'achat anticipé de véhicules durant l'exercice 2004/05 et du transfert de véhicules provenant de missions en cours de liquidation; à la diminution des dépenses au titre des transports aériens eu égard à la réduction du nombre d'heures de vol et à la diminution connexe des dépenses de carburant résultant du déploiement différé des contingents; à la diminution des dépenses prévues au titre de l'informatique, compte tenu d'un plan révisé et d'une utilisation globale plus faible que prévu imputable au fait que le nombre de postes pourvus sera inférieur aux prévisions, ainsi qu'aux économies réalisées à la rubrique fournitures, services et matériel divers eu égard aux retards intervenus dans l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion de la Mission.

20. Le Comité consultatif compte que, la MINUS étant à présent dans la deuxième année d'exécution de son mandat, les hypothèses budgétaires seront améliorées à la lumière de l'enseignement tiré de son fonctionnement. Le Comité se félicite de l'instauration d'une base de données Lotus Notes concernant la budgétisation axée sur les résultats, ce qui devrait permettre aux directeurs de programme de mieux consigner l'amélioration des résultats obtenus, permettant de la sorte de bien documenter les réalisations effectives indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

A. Mandat et résultats attendus

21. Le Comité consultatif rappelle que la MINUS a été créée comme suite à la demande formulée par les parties à l'Accord de paix global, par lequel le Gouvernement soudanais et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLM/A) ont accepté de partager la responsabilité, durant une période de six ans et demi, de traiter des difficultés dont il est fait état au paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2005/411). Le mandat de la Mission est énoncé au paragraphe 4 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité portant création de la Mission. Au paragraphe 3 de cette résolution, le Conseil a en outre prié le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour le Soudan, de coordonner toutes les activités des organismes des Nations Unies au Soudan, de mobiliser les ressources et le soutien de la communauté internationale, tant pour l'assistance immédiate que pour le développement économique à long terme du Soudan, et de faciliter la coordination avec les autres intervenants internationaux, en particulier l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), des activités d'appui au processus de transition envisagé par l'Accord de paix global. Le Secrétaire général était également prié d'offrir ses bons offices et son appui politique aux entreprises visant à régler tous les conflits en cours au Soudan.

22. Le Comité consultatif relève que, dans sa résolution 1663 (2006), le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 24 septembre 2006 le mandat de la MINUS, et s'est proposé de le renouveler par la suite. En outre, au paragraphe 4 de cette résolution, le Secrétaire général a été prié de « faciliter la planification préparatoire nécessaire pour un passage de la MUAS à une opération des Nations Unies, et notamment de définir les moyens par lesquels la MINUS pourrait renforcer l'action en faveur de la paix au Darfour en apportant une assistance transitoire supplémentaire à la MUAS, en particulier sur les plans de la logistique, de la mobilité et des communications » et de présenter au Conseil, pour examen, diverses options pour une opération des Nations Unies au Darfour.

23. En outre, à l'issue de la signature de l'Accord de paix au Darfour à Abuja le 5 mai 2006, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1679 (2006), a demandé aux parties à l'Accord de faciliter l'action de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies, des organisations régionales et internationales et des États Membres, et de collaborer avec eux pour hâter le passage à une opération des Nations Unies, et a demandé que soit dépêchée une mission d'évaluation technique conjointe de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies dans la semaine qui suivrait l'adoption de la résolution. Le Conseil a en outre prié le Secrétaire général de le saisir, dans la semaine qui suivrait le retour de la mission d'évaluation technique conjointe de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, de recommandations « sur tous les aspects du mandat de l'opération des Nations Unies au Darfour, y compris la structure de la force, les renforts nécessaires, les pays qui pourraient fournir des contingents et le détail des coûts à prévoir ». **Le Comité consultatif a été informé que, selon la décision que prendrait le Conseil de sécurité à cet égard, le coût du financement de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, tel qu'il figurait dans le rapport du**

Secrétaire général (A/60/726 et Corr.1), pourrait être revu, auquel cas des prévisions révisées seraient présentées au Comité consultatif et à l'Assemblée générale pour examen; le Comité compte que ces prévisions révisées seront présentées dans les meilleurs délais.

24. Le Comité consultatif note qu'un accord sur le statut des forces a été signé avec le Gouvernement soudanais le 28 décembre 2005. Il a toutefois été informé qu'il avait fallu beaucoup de temps pour clarifier les dispositions de l'accord eu égard aux différences d'interprétation. Le Comité note également que la liberté de mouvement des observateurs militaires des Nations Unies a continué à faire l'objet de restrictions dans la zone d'Abyei après la signature de l'accord (voir S/2006/160, par. 82). **Le Comité encourage la levée de ces restrictions et d'autres restrictions susceptibles d'entraver le fonctionnement de la Mission dans l'exécution de son mandat.**

25. Dans son rapport sur le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2006 (voir A/60/428, par. 5 et 15 à 22), le Comité consultatif s'est référé à la structure de la Mission des Nations Unies au Soudan; il a reconnu qu'il fallait mettre en place un cadre structurel spécial, adapté au mandat de la Mission et a souligné l'importance particulière que revêtait la coopération entre tous les acteurs eu égard à la nécessité de coordonner toutes les activités des organismes des Nations Unies dans la région, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 3 de sa résolution 1590 (2005). Des informations sont données à ce sujet à la section V du budget (A/60/726 et Corr.1). Le Comité note également que la Mission a réexaminé les relations entre le Bureau du Représentant spécial et le bureau de Bureau de Juba, d'une part, et les bureaux régionaux, d'autre part, et que les chefs de ce bureau et des bureaux régionaux feront désormais rapport au Bureau du Représentant spécial par l'intermédiaire du Chef de cabinet, au lieu de faire rapport directement au Représentant spécial (A/60/428, par. 8).

26. Le Comité s'est félicité du lancement du plan de travail de 2005, en tant qu'important outil de coordination et d'harmonisation des activités d'aide humanitaire, de protection et d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, grâce à l'exécution de programmes ciblés de relèvement et de développement; tel qu'il a été révisé en juin 2005, le plan de travail représentait un montant de 1 milliard 96 millions de dollars (A/60/428, par. 23). Dans son rapport au Conseil de sécurité, en date du 14 mars 2006 (voir S/2006/160, par. 74), le Secrétaire général a indiqué qu'un peu plus de 1,1 milliard de dollars avait été reçu, principalement pour les besoins humanitaires. Il a également indiqué qu'un plan de travail pour 2006 avait été lancé en décembre 2005, et que le total des besoins de financement était chiffré à 1,7 milliard de dollars, y compris 1,5 milliard de dollars pour les priorités humanitaires et 211 millions de dollars pour les activités de relèvement et de développement. Au 14 mars 2006, le plan de travail était financé à hauteur de 281,9 millions de dollars, soit 16,3 % des ressources nécessaires (voir S/2006/160, par. 75 et 76). **Le Comité encourage les efforts visant à obtenir les ressources voulues pour assurer le financement du plan de travail pour 2006.**

27. Tout en relevant que le plan de travail de 2005 prévoyait un système de suivi et de responsabilisation concernant les programmes, le Comité consultatif a recommandé que ce système soit renforcé pour le plan de travail de 2006 (A/60/428, par. 23). Il est indiqué dans le projet de budget de la MINUS que la coordination des activités et une plus grande responsabilisation dans le cadre du plan de travail de

2006 seront assurées grâce à la mise en place d'un groupe de suivi et d'évaluation au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui sera financé par des contributions volontaires, et que la supervision du groupe sera assurée par le Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général (voir A/60/726, sect. V.B).

B. Ressources nécessaires

28. Le projet de budget de la MINUS pour l'exercice 2006/07 s'établit à 1 081 659 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 061 329 500 dollars), soit une augmentation de 112 190 500 dollars (11,6 %) en chiffres bruts par rapport au montant de 969 468 800 dollars réparti pour l'exercice 2005/06. Le Comité consultatif note que l'augmentation est essentiellement imputable aux dépenses supplémentaires prévues au titre des membres des contingents et de la police (73 006 000 dollars) et du personnel civil (100 680 400 dollars), compensées en partie par une réduction du montant proposé au titre des dépenses opérationnelles (61 495 900 dollars).

29. Le budget couvre le déploiement de 750 observateurs militaires, 9 250 membres des contingents, 715 membres de la police des Nations Unies, 1 136 fonctionnaires internationaux, 3 342 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 231 Volontaires des Nations Unies, ainsi que de 7 fonctionnaires internationaux et de 3 fonctionnaires recrutés sur le plan national pour le Groupe de la déontologie et de la discipline, dont les postes seront financés au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif approuvé pour 2005/06^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2006/07</i>
Observateurs militaires	750	750
Contingents	9 250	9 250
Police des Nations Unies	715	715

^a Effectif maximum autorisé/approuvé.

30. Le Comité consultatif note qu'aucun changement n'est prévu en ce qui concerne les effectifs des contingents et de la police pour l'exercice 2006/07, les membres des contingents et de la police déployés devant atteindre l'effectif maximum autorisé d'ici au 30 juin 2006 (voir également l'annexe I). À cette rubrique, l'augmentation de 73 006 000 dollars (29,9 %) par rapport au montant de 244 483 300 dollars réparti pour l'exercice 2005/06, s'explique donc par le déploiement intégral des observateurs militaires, des membres des contingents et des membres de la police, alors que les dépenses inscrites au budget de 2005/06 tenaient compte d'un abattement pour déploiement différé. L'augmentation est compensée en partie par une diminution des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents, dont le déploiement sera achevé pendant l'exercice en cours.

31. Les prévisions de dépenses ont donc été calculées sans abattement pour déploiement différé pour les observateurs militaires et les membres de la police des

Nations Unies, mais en appliquant un abattement de 3 % pour les membres des contingents¹, alors qu'un abattement de 10 % pour déploiement différé avait été appliqué aux trois catégories de personnel en 2005/06. Elles tiennent également compte du relèvement de l'indemnité de subsistance (missions), qui s'explique par le fait que les observateurs militaires et les membres de la police des Nations Unies devront couvrir eux-mêmes leurs dépenses d'alimentation et de logement après les 30 premiers jours, n'étant plus hébergés dans des camps fournis par la Mission.

32. Les ressources prévues au titre du matériel appartenant aux contingents sont en augmentation, passant d'un montant de 38 641 600 dollars inscrit au budget de l'exercice 2005/06 à un montant de 48 409 600 dollars pour l'exercice 2006/07, du fait du déploiement intégral des contingents. Le montant prévu au titre du soutien logistique autonome s'établit à 39 764 300 dollars. On trouve des renseignements plus détaillés au paragraphe 12 du projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/726).

2. Personnel civil

	<i>Effectif approuvé pour 2005/06</i>	<i>Effectif proposé pour 2006/07</i>
Personnel recruté sur le plan international ^a	1 060	1 143
Personnel recruté sur le plan national ^b	2 693	3 345
Volontaires des Nations Unies ^c	208	231

^a Effectif maximum autorisé/approuvé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Volontaires des Nations recrutés tant sur le plan international que sur le plan national.

33. Les ressources prévues au titre du personnel civil de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se chiffrent à 192 343 700 dollars, et doivent permettre de financer un effectif de 1 143 fonctionnaires internationaux, 3 345 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 231 Volontaires des Nations Unies, dont 10 postes financés au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour le Groupe de la déontologie et de la discipline (1 D-1, 3 P-4, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, et 2 administrateurs et 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national). L'augmentation nette de 758 postes résulte de la création proposée de 788 postes supplémentaires et de la suppression de 30 postes; 11 reclassements sont aussi proposés (voir par. 37 à 69 ci-après). Les dépenses de personnel ont été calculées en tenant compte d'un abattement pour recrutement différé de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies, et de 25 % pour le personnel recruté sur le plan national.

34. Le Comité consultatif note que les postes qui doivent être pourvus par du personnel recruté sur le plan national en 2006/07 représentent 70 % des postes proposés au titre du personnel civil, contre 68 % dans le budget 2005/06. Par ailleurs, il ressort des données figurant dans l'annexe I qu'au 31 mars 2006, 1 118

¹ Les dépenses au titre des contingents ont été calculées en appliquant un abattement pour déploiement différé de 3 %, du fait que deux unités (Transport de la Force et Forage de puits) ne devraient pas être déployées en 2006/07.

postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national étaient pourvus sur un total de 1 570 prévus (soit un taux de vacance de 28,8 %), et que 60 postes d'administrateur recruté sur le plan national étaient pourvus sur un total de 130 prévus (soit un taux de vacance de 53,8 %). Toutefois, alors que, pour les agents des services généraux, le taux effectif de vacance de postes (28,8 %) n'est que légèrement supérieur au taux prévu (25 %), il a été précisé au Comité que ce chiffre ne rend pas compte de la disparité entre Khartoum et le Sud, où les difficultés de recrutement persistent.

35. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que la MINUS a proposé de combler l'écart en affectant temporairement aux postes vacants du personnel recruté sur le plan international pour des périodes de courte durée, tout en s'efforçant de mener un programme de formation professionnelle. Le Comité se félicite de cette initiative (voir A/60/428, par. 26). **Toutefois, comme le Comité consultatif l'a déjà souligné, il faudrait encourager le remplacement progressif du personnel recruté sur le plan international par du personnel recruté sur le plan national dans les opérations de maintien de la paix, chaque fois que cela est faisable et économiquement rationnel, dans la mesure où cela aiderait la population locale à renforcer ses capacités et à acquérir de nouvelles qualifications (voir A/59/736, par. 58).**

36. En ce qui concerne la participation des Volontaires des Nations Unies à la MINUS, inscrite dans le budget 2005/06, le Comité consultatif a recommandé de faire apparaître, dans le rapport sur l'exécution du budget et les prévisions budgétaires suivantes concernant la MINUS, des renseignements sur les modalités de participation de cette catégorie de personnel, y compris les prestations versées au cours de la première année d'activité de la Mission et les plans futurs (voir A/60/428, par. 27 et 28). Il a été précisé au Comité que le programme avait pris du retard, le travail préparatoire et la mise au point des accords entre le Département des opérations de maintien de la paix et les Volontaires des Nations Unies ayant demandé plus longtemps que prévu. À la section V.B de son rapport sur le budget de la MINUS (A/60/726), le Secrétaire général précise par ailleurs que le retard qu'a accusé le recrutement de Volontaires des Nations Unies sur le plan national s'explique par le fait que les fonctionnaires internationaux devant participer au processus de sélection n'étaient pas encore arrivés. Le Comité a également été informé que toutes les modalités du programme avaient maintenant été arrêtées, et qu'une première série d'annonces avait été publiée en vue du recrutement de candidats. **Les résultats du programme de recrutement de Volontaires des Nations Unies sur le plan national devraient donc être présentés dans le projet de budget pour 2007/08.**

Recommandations concernant les postes

a) Direction exécutive et administration

37. *Déclassement de D-1 à P-5 du poste d'économiste principal.* Le Comité a été informé que le poste n'avait pas encore été pourvu et qu'à la lumière de l'expérience acquise lors de la première année d'existence de la Mission, il était proposé de déclasser le poste à P-5. **Le Comité consultatif appuie le déclassement proposé.**

38. *Création d'une cellule de liaison avec les bureaux locaux comprenant deux postes de fonctionnaire international (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) et trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (2 administrateurs recrutés sur*

le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) (Bureau du chef de cabinet, quartier général de la Mission). La création de la cellule est proposée compte tenu de la nouvelle structure hiérarchique proposée selon laquelle le Bureau de Juba et les autres bureaux régionaux font rapport au Représentant spécial du Secrétaire général par l'intermédiaire du chef de cabinet, comme indiqué au paragraphe 25 ci-dessus. Le fonctionnaire chargé de l'établissement des rapports (P-4) au Bureau du chef de cabinet, dont le poste deviendrait celui de chef de cabinet adjoint, bénéficierait de l'appui d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-2), de deux attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national), d'un assistant administratif (agent du Service mobile) et d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). **Le Comité consultatif souscrit à la création proposée d'une cellule de liaison avec les bureaux locaux.**

39. *Transfert d'un poste d'administrateur de programme chargé des pratiques optimales (P-4) du Centre commun d'analyse de la Mission au Bureau du chef de cabinet (quartier général de la Mission) et création d'un poste supplémentaire d'administrateur de programme chargé des pratiques optimales (P-3) au Bureau de Juba.* Il a été indiqué au Comité que le transfert proposé du poste P-4 du Centre commun d'analyse de la Mission au Bureau du chef de cabinet s'expliquait par le fait que l'on estimait que le Bureau était mieux placé pour exercer les fonctions attachées à ce poste, qui recouvraient un large éventail d'activités et impliquaient des contacts avec des acteurs extérieurs à la Mission. Il est aussi proposé de créer un poste supplémentaire d'administrateur de programme dont le titulaire serait chargé d'exercer des fonctions analogues au Bureau de Juba. **Le Comité n'émet pas d'objection au transfert du poste d'administrateur de programme chargé des pratiques optimales (P-4) au Bureau du chef de cabinet. Il ne voit toutefois pas l'intérêt de morceler les fonctions attachées à ce poste ou de créer un poste faisant double emploi, et n'appuie donc pas la création proposée du nouveau poste P-3 au Bureau de Juba.**

40. *Création d'un bureau de la planification stratégique doté de quatre postes de fonctionnaire international (1 P-5, 1 P-4 et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) au Bureau du chef de cabinet (quartier général de la Mission).* Le Comité consultatif note qu'il n'existe aucune capacité spécialisée dans ce domaine à l'heure actuelle et que les fonctions correspondantes sont exercées de façon ponctuelle. **Le Comité consultatif souscrit à la création proposée du poste de spécialiste de la planification stratégique (P-5), dont le titulaire serait chargé d'exercer les fonctions de planification stratégique de la Mission indiquées dans le rapport, et des deux postes de planificateur (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), dont l'un axerait ses travaux sur le nord du pays et l'autre sur le sud. Le Comité n'appuie toutefois pas la création du poste de spécialiste de la planification (P-4), dont les fonctions semblent faire double emploi avec celles du poste P-5 proposé.**

41. *Reclassement à D-1 du poste de juriste hors classe (P-5) et création d'un poste de juriste (P-4) au Bureau des affaires juridiques (quartier général de la Mission).* Le reclassement de P-5 à D-1 est proposé du fait qu'on s'attend à ce que les institutions issues de l'Accord de paix global créent des problèmes et accroissent la complexité des travaux du Bureau des affaires juridiques. Il est en outre proposé de créer un poste de juriste (P-4) dont le titulaire serait chargé de donner des avis et un appui juridiques sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité, la mise en

œuvre de l'accord sur le statut des forces et les incidences juridiques de la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

42. **Le Comité consultatif souscrit à la création du poste de juriste (P-4) proposée, compte tenu des problèmes relatifs à l'accord sur le statut des forces énoncés au paragraphe 24 ci-dessus. Toutefois, le Comité n'appuie pas le reclassement à D-1 du poste de juriste hors classe à ce stade. Le Comité a souligné à maintes reprises que, compte tenu des orientations et de l'appui que peut apporter le Siège, ce type de fonctions correspond à la classe P-5 plutôt que D-1 (voir, par exemple, A/59/736/Add.12, par. 28; A/59/412, par. 21; A/55/839, par. 34). Le Comité note également que ce type de fonctions est exercé au niveau P-5 dans d'autres missions importantes comme la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. En outre, le Comité estime que, sauf si des raisons impérieuses ne le permettent pas, l'élaboration des politiques, qui relève de fonctionnaires de la classe D-1 ou d'une classe supérieure, devrait se faire au niveau du Siège, afin d'assurer une cohérence méthodologique qui est essentielle dans les affaires juridiques.**

43. *Création de cinq postes de fonctionnaire international, dont un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-4), un poste de fonctionnaire de l'information (P-2) et un poste d'analyste de l'information (P-2), et de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national (fonctionnaires de l'information) pour le Centre commun d'analyse de la Mission. Le Comité consultatif recommande que la création d'un poste de fonctionnaire de l'information (P-2) sur les deux postes P-2 proposés (1 fonctionnaire de l'information et 1 analyste de l'information), et des deux postes de fonctionnaire de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national) qui seraient chargés des activités décrites dans le document budgétaire (A/60/726, p. 13) soit approuvée. Le Comité n'appuie pas la création du poste P-4 proposé, estimant que les fonctions correspondant à ce poste peuvent être assumées par les titulaires du poste P-5 ou d'un des autres postes P-4 dont le Centre est déjà doté. Un deuxième poste P-4 doit être transféré au Bureau du chef de cabinet, entité administrative considérée comme étant la mieux placée pour s'occuper des fonctions liées aux pratiques optimales (voir par. 38 ci-dessus).*

44. *Financement des 11 postes (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux) du Bureau de l'auditeur résident au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Dans son rapport sur l'exécution du budget et le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, le Comité consultatif a recommandé de ne pas prendre de décision à ce stade sur les postes et autres objets de dépenses du Bureau des services de contrôle interne, y compris les postes d'auditeur résident, qui seront financés au moyen du compte d'appui, jusqu'à ce que l'analyse du Bureau, en tant que composante du mécanisme de contrôle de l'Organisation des Nations Unies, soit achevée; un rapport sur la question doit être présenté d'ici au 31 mai 2006 (voir A/60/807, par. 114).*

45. *Création d'un poste de coordonnateur/conseiller hors classe (P-5) au Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général. Le titulaire du poste doit fournir des avis et procéder à des analyses sur des questions*

intersectorielles et aider à l'exécution des tâches de coordination et de supervision. Le Comité recommande que ce poste soit créé.

b) Composante 1 : processus de paix

46. *Reclassement du poste de fonctionnaire de l'information (producteur vidéo) (P-3) en poste de chef du Groupe de la vidéo et de la presse écrite (P-5) au Bureau de la communication et de l'information (quartier général de la Mission).* Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de reclasser le poste pour l'aligner sur le poste de chef du Groupe de la radio. **De l'avis du Comité, le titulaire du poste P-5 existant devrait assumer la direction d'ensemble de ces fonctions; il n'appuie donc pas la proposition de reclassement du poste.**

c) Composante 2 : sécurité

47. *Création d'un poste de commandant adjoint de la force (D-1) au Bureau du commandant de la force (quartier général de la Mission).* Comme indiqué dans le rapport (voir A/60/726), le poste est proposé pour aider le commandant de la force à répondre aux besoins de la Mission en matière de sécurité. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer ce poste à ce stade. Au cas où la présence militaire serait renforcée, la proposition pourrait être présentée de nouveau.**

d) Composante 4 : assistance humanitaire, relèvement et réinsertion

48. *Création de deux postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international à la Section du retour, du relèvement et de la réinsertion (quartier général de la Mission).* Il est proposé de créer deux nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international, dont un poste de responsable de la campagne d'information, dont le titulaire serait chargé de la campagne organisée dans le contexte des retours et aurait également pour tâche de renforcer l'aptitude des autorités locales à jouer un rôle plus important dans ce secteur, et un poste de spécialiste de la gestion de l'information aux fins d'améliorer la gestion des données et les capacités d'analyse des autorités locales. **Tout en reconnaissant l'importance de ces fonctions, le Comité consultatif recommande que les deux postes, qui relèveraient du quartier général de la Mission, soient établis en tant que postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national plutôt que sur le plan international.**

49. *Transfert d'un poste de spécialiste adjoint des opérations de retour, relèvement et réinsertion (P-2) de Rumbek à Khartoum et de deux postes d'attaché de liaison chargé des questions de retour, relèvement et réinsertion (administrateur recruté sur le plan national) de Khartoum à El Fasher, et suppression d'un poste d'administrateur chargé du programme de retour, relèvement et réinsertion (administrateur recruté sur le plan national) à la Section du retour, du relèvement et de la réinsertion (quartier général de la Mission).* Le transfert du poste P-2 proposé doit permettre au Groupe de la planification de gérer sa charge de travail et d'aider les deux planificateurs existants à formuler et appliquer des stratégies et moyens de planification communs ayant trait au retour et à la réinsertion, et à en suivre l'exécution. Le transfert des deux postes d'attaché de liaison chargés des questions de retour, relèvement et réinsertion est consécutif à la réorganisation de la Section et à la décision de renforcer le bureau régional (voir par. 52 ci-après). **Le Comité**

consultatif n'émet pas d'objection à la proposition de redéploiement des trois postes, ni à la suppression de poste proposée.

50. *Création d'équipes mobiles au Bureau de Juba et aux antennes de Malakal et Wau, et création de deux postes P-3, de trois postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation d'un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national en poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international à la Section du retour, du relèvement et de la réinsertion (Bureau de Juba et antennes de Malakal et Wau).* On s'attend à une augmentation sensible des retours au Sud-Soudan, qui pourraient atteindre jusqu'à un million en 2007; il est donc proposé d'établir des équipes mobiles au Bureau de Juba et dans chacune des antennes de Malakal et de Wau, afin de les doter de capacités d'intervention plus souples là où de tels services n'existent pas et de créer des capacités locales. L'équipe du Bureau de Juba comprendrait le poste P-3 existant, qui serait rebaptisé poste de spécialiste des opérations de retour, relèvement et réinsertion, deux postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international (dont un nouveau poste et un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national transformé en poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et un nouveau poste d'assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les équipes mobiles de Malakal et de Wau comprendraient chacune trois nouveaux postes, à savoir deux spécialistes des opérations de retour, relèvement et réinsertion (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et un assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national). **Le Comité consultatif recommande que les nouveaux postes proposés pour les équipes mobiles chargées des opérations de retour, relèvement et réinsertion soient créés et que le poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national soit remplacé par un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international.**

51. *Transfert d'un poste de spécialiste adjoint des opérations de retour, relèvement et réinsertion (P-2) de Rumbek à Khartoum et suppression d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section du retour, du relèvement et de la réinsertion (antenne locale de Rumbek).* La proposition de transfert du poste P-2 à Khartoum (voir également par. 49 ci-dessus) et de suppression du poste d'administrateur recruté sur le plan national est justifiée par le fait que la capitale du Sud-Soudan est désormais installée à Juba. **Le Comité consultatif n'émet aucune objection aux changements proposés.**

52. *Création de trois nouveaux postes (1 P-5, 1 P-3 et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et transfert de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national du quartier général de la Mission à Khartoum au bureau régional d'El Fasher.* On estime que quelque 450 000 personnes déplacées devraient rentrer dans la zone au cours des six mois suivant la signature de l'accord de paix, intervenue le 5 mai 2006 (voir par. 23 ci-dessus), et que quelque 1,3 million de personnes feraient de même au cours des deux années suivantes. Les titulaires des trois nouveaux postes proposés (1 P-5, 1 P-3 et 1 VNU recruté sur le plan international) et des deux postes transférés (voir également par. 49 ci-dessus) renforceraient les capacités de l'équipe, qui comprend actuellement 1 poste P-4, chargée de planifier et d'exécuter les programmes de retour et de réinsertion au Darfour en coordination avec les antennes locales de

Nyala, El Geneina et Zalingi. **Le Comité consultatif recommande que les trois nouveaux postes et le transfert proposés soient approuvés.**

53. *Création d'un poste de spécialiste des opérations de retour, relèvement et réinsertion (P-4) au bureau régional de Kadugli (Section du retour, du relèvement et de la réinsertion, bureau régional de Kadugli).* Le titulaire du nouveau poste P-4 aiderait et superviserait l'équipe actuelle, qui est composée de quatre spécialistes des opérations de retour, relèvement et réinsertion et d'un assistant. Quelque 580 000 déplacés et réfugiés sont en effet retournés dans l'État du Nil bleu méridional, dans la zone d'Abyei et dans le Kordofan méridional en 2005, et ce chiffre devrait passer à 683 000 en 2006, le maximum devant être enregistré en 2007 et en 2008. **Le Comité consultatif recommande que ce poste soit approuvé.**

54. *Transformation d'un poste de spécialiste des opérations de retour, relèvement et réinsertion (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national) en poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et suppression d'un poste de spécialiste des opérations de retour, relèvement et réinsertion (administrateur recruté sur le plan national) au bureau régional d'Ed Damazin (Section du retour, du relèvement et de la réinsertion, bureau d'Ed Damazin).* La proposition tendant à transformer le poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national en poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international est justifiée par le fait qu'un Volontaire recruté sur le plan international peut apporter une expérience professionnelle mieux adaptée au renforcement des capacités locales. La suppression du poste d'administrateur recruté sur le plan national s'explique par le fait que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est appelé à diriger la coordination des retours et de la réinsertion dans la région. **Le Comité consultatif souscrit à la transformation de poste proposée et n'émet aucune objection à la suppression proposée.**

55. *Création d'un poste de spécialiste des opérations de retour, relèvement et réinsertion (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au bureau régional de Kassala (Section du retour, du relèvement et de la réinsertion, bureau régional de Kassala).* Il est proposé de créer un nouveau poste de spécialiste des opérations de retour, relèvement et réinsertion pour aider le titulaire du poste existant à préparer, planifier et coordonner les opérations de retour qui devraient faire suite à l'amélioration de la situation politique attendue dans l'est du Soudan. **Le Comité consultatif recommande que ce poste soit approuvé.**

e) **Composante 5 (Appui)**

56. *Augmentation nette du nombre de postes de la Section de la sécurité et de la sûreté : 496, soit 519 postes nouveaux (dont 1 de personnel international et 518 d'agent recruté localement) moins 23 postes supprimés (7 de personnel international et 16 d'agent recruté localement).* Le Comité consultatif note que les effectifs proposés sont liés au fait que les bureaux, logements, dispensaires et entrepôts de nombre de bureaux régionaux et sous-régionaux sont éparpillés en des lieux différents et qu'il faut disposer d'une petite base dans l'aéroport de chacun des principaux lieux d'implantation de la Mission, pour y stocker les fournitures et le matériel ou pour y installer des points de contrôle de sécurité aux fins du filtrage des passagers avant leur embarquement. Le nombre de gardes qu'il est proposé d'affecter aux bases aéroportuaires est fondé sur un classement en trois catégories selon qu'il y a une présence militaire, que la sécurité du périmètre est assurée

conjointement par des civils et des militaires ou qu'il n'y a aucune présence militaire, compte tenu du roulement des équipes et des tâches à accomplir. Le Comité note également que les postes supplémentaires à prévoir sont généralement des postes d'agent de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui travailleraient aux côtés des agents de sécurité des Nations Unies et bénéficieraient de leur expérience professionnelle, ce qui contribuerait à renforcer les capacités nationales dans ce domaine. Cela posé, on peut résumer comme suit les changements proposés en matière de postes pour la Section de la sécurité et de la sûreté :

- 110 postes d'agent recruté sur le plan national sont demandés pour le quartier général de la Mission, dont 48 de garde (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui viendraient renforcer l'effectif de 50 personnes actuellement chargé d'y assurer la sécurité des locaux, 60 postes supplémentaires de garde pour assurer la sécurité de l'aérogare des Nations Unies à Khartoum et 4 d'agent de sécurité recruté sur le plan national, tous devant travailler aux côtés des agents de sécurité des Nations Unies;
- 19 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national sont demandés pour le Bureau de Juba, dont 16 de garde pour l'aéroport et trois d'agent de sécurité recruté sur le plan national;
- 26 postes d'agent recruté sur le plan national s'ajouteraient à l'effectif actuel (28) de l'antenne de Malakal, dont 8 de garde chargé d'assurer la sécurité des immeubles de bureaux, du dispensaire, des logements et de l'atelier de mécanique, et 16 postes supplémentaires de garde, dont les titulaires assureraient la sécurité de l'aéroport avec 2 agents de sécurité recrutés sur le plan national;
- 42 agents recrutés sur le plan national pour l'antenne de Wau, dont 24 gardes s'ajoutant à l'effectif actuel (28) assureraient la sécurité des principaux bureaux et des trois sites résidentiels; 16 nouveaux gardes seraient affectés à l'aéroport, ainsi que 2 agents de sécurité recrutés sur le plan national;
- 71 agents recrutés sur le plan national pour l'antenne de Rumbek, dont 31 nouveaux agents de sécurité pour les locaux actuels et le nouveau bureau de la MINUS (effectif actuel : 40), 38 gardes supplémentaires affectés à l'aéroport et 2 agents de sécurité recrutés sur le plan national;
- Un agent recruté sur le plan international et 19 recrutés sur le plan national pour le bureau local de Kadugli, plus précisément pour un groupe des cartes d'identité et des laissez-passer auquel il est proposé d'affecter un agent du Service mobile recruté sur le plan international et un agent des services généraux recruté sur le plan national; 16 gardes supplémentaires pour l'aéroport et 2 agents de sécurité recrutés sur le plan national chargés de travailler avec eux. Le Comité consultatif note que le service mobile des cartes d'identité et des laissez-passer qui est basé au Bureau de Juba a du mal à couvrir les besoins de l'est en raison de la quantité de travail qu'il a dans le sud, et que le groupe proposé couvrira donc la région est;
- On a besoin de 37 agents recrutés sur le plan national pour le bureau régional d'Ed Damazin, qui s'ajouteraient à l'effectif actuel de 28 gardes pour assurer la sécurité des bureaux principaux et de deux nouvelles annexes, dont 20 nouveaux gardes qui renforceraient la sécurité aux annexes; 16 nouveaux

gardes et 1 agent de sécurité recruté sur le plan national sont proposés pour l'aéroport;

- 25 nouveaux postes d'agent recruté sur le plan national pour assurer la sécurité de l'aéroport du bureau régional d'Abyei (24 gardes et 1 agent de sécurité recruté sur le plan national);
- 40 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national pour la sécurité de l'aéroport desservant le bureau régional d'El Fasher (38 gardes et 2 agents de sécurité recrutés sur le plan national);
- Deux postes supplémentaires d'agent de sécurité recruté sur le plan national sont prévus pour l'antenne de Nyala, où les intéressés travailleront aux côtés d'agents de sécurité des Nations Unies;
- Deux postes supplémentaires d'agent de sécurité recruté sur le plan national sont prévus pour l'antenne d'El Geneina, où les intéressés travailleront aux côtés d'agents de sécurité des Nations Unies;
- 17 agents recrutés sur le plan national pour l'antenne de Zalingei, dont 16 nouveaux gardes complèteraient l'effectif actuel de 15 personnes chargé d'assurer, avec un agent de sécurité recruté sur le plan national, la sécurité de l'antenne, d'un dispensaire et d'une résidence pour personnes de passage;
- 57 postes supplémentaires pour le bureau régional de Kassala, où il faut assurer la sécurité du bureau annexe, de deux résidences pour personnes de passage, dont une nouvelle, d'un magasin des services de transport et d'un dispensaire (l'effectif actuel de 30 gardes est affecté au bureau et aux résidences pour personnes de passage). Il est proposé d'ajouter 30 gardes pour le magasin et le dispensaire, et 24 gardes seraient affectés à l'aéroport, avec 3 agents de sécurité recrutés sur le plan national;
- 51 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national sont demandés pour la base logistique d'El Obeid, où 12 gardes supplémentaires s'ajouteraient à l'effectif actuel (38 gardes et 12 auxiliaires) chargé du bureau principal, de la base logistique et d'un dispensaire; 38 nouveaux gardes se chargeraient de l'aéroport, avec à leurs côtés 1 agent de sécurité recruté sur le plan national;
- Le poste d'étape de Lokichoggio (Kenya), qui dépend du Bureau de Juba, n'est plus en service et le bureau du service de sécurité y sera fermé. Il est donc proposé de supprimer 7 postes de personnel international (1 P-3, 1 P-2 et 5 agents du Service mobile) et 16 de garde de la catégorie des services généraux recruté sur le plan national.

57. Le Comité consultatif recommande que la création des 519 postes proposés soit approuvée, et il ne voit pas d'inconvénient à ce que soient supprimés les 23 postes du poste d'étape de Lokichoggio, au Kenya, ce qui aurait pour résultat net d'augmenter de 496 le nombre de postes de la Section de la sécurité et de la sûreté. Cependant, il note par ailleurs que des crédits sont également demandés à la rubrique du personnel temporaire pour financer l'emploi de 60 agents de sécurité recrutés sur le plan national pour une durée pouvant atteindre six mois pendant laquelle la Mission doit préparer les locaux où seront regroupés les services du quartier général et continuer d'être logée dans les anciens bâtiments, ainsi que l'emploi de 12 agents de sécurité pendant les trois mois qu'il

faudra pour transférer les marchandises entreposées à Khartoum dans les nouveaux locaux. **Le Comité estime que la question des crédits à ouvrir pour la Section de la sécurité et de la sûreté devrait être examinée après décembre 2006, date à laquelle les nouveaux locaux du quartier général devraient être terminés. Il préconise également le regroupement des services dont la sécurité doit être assurée, dans tous les cas où il est possible, afin de faciliter le travail de ces services et d'économiser une partie des dépenses de sécurité.**

58. *Trois postes supplémentaires (1 d'agent du Service mobile recruté sur le plan international, 1 d'administrateur recruté sur le plan national et 1 de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au Groupe du VIH/sida.* Il est proposé de créer au Bureau de Juba un poste d'agent du Service mobile chargé du suivi et des évaluations concernant le VIH/sida, dans le cadre du système de suivi et d'évaluation sur lequel les organismes des Nations Unies se sont mis d'accord avec le Programme national antisida du Soudan, ainsi que deux postes de formateur (1 Volontaire des Nations Unies et 1 administrateur, tous deux recrutés sur le plan international) au bureau régional de Kadugli, où ils mèneraient des activités de sensibilisation et de soutien psychologique et participeraient aux activités de formation et de réinsertion menées dans le sud dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. **Le Comité consultatif recommande que la création de ces trois postes soit approuvée.**

59. *Création d'un poste P-5 de chef du Groupe de la coordination des services d'appui de la Mission (rattaché au Bureau du Directeur de l'administration) et, dans ce groupe, d'un poste P-3 de planificateur.* Le Comité consultatif note que l'idée de créer ce groupe est fondée sur l'expérience acquise jusqu'à présent et la nécessité de disposer de moyens exclusivement consacrés à la planification des activités d'appui, ce qui fait actuellement partie des attributions du Directeur adjoint de l'administration. Cela permettrait de traduire les besoins des différentes composantes de la MINUS sous forme de plans d'exécution, et cela faciliterait les activités de suivi. La création de ces deux postes (1 P-5 et 1 P-3) dans ce nouveau groupe serait complétée par le redéploiement de six personnes qui travaillent actuellement au Bureau du Directeur de l'administration (1 P-4, 2 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). **Le Comité recommande que cette proposition soit approuvée.**

60. *Reclassement de P-3 à P-4 de trois postes des bureaux d'administration régionaux d'Abyei, de Kassala et de Rumbek.* Cette proposition se rapporte à la nécessité de disposer de bases d'opérations temporaires dans le sud et l'est du Soudan, compte tenu de l'expérience acquise à ce jour. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux reclassements proposés.**

61. *Création d'un poste de formateur de techniciens (P-3) et d'un poste de formateur (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au Groupe de la formation du Bureau de Juba.* Le titulaire du poste P-3 coordonnera l'exécution du programme de formation de techniciens et les activités de longue haleine de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national au Sud-Soudan; celui du poste de Volontaire des Nations Unies dirigera l'analyse des besoins de formation et la découverte des nouveaux besoins, ainsi que l'élaboration et l'exécution des programmes, et il s'attachera à évaluer l'impact de la formation. **Le Comité consultatif recommande que la création de ces postes soit approuvée.**

62. *Création de deux postes supplémentaires de spécialiste de la sécurité aérienne (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) au Groupe de la sécurité aérienne.* Les titulaires des deux postes consacreront tout leur temps aux liaisons avec le Gouvernement du Sud-Soudan et les services de l'aviation civile à Juba, compte tenu du grand nombre d'avions et d'hélicoptères, d'individus et d'installations concernés, ainsi que des difficultés d'ordre géographique et logistique que rencontrent les agents basés à Khartoum lorsqu'ils tentent de se rendre aussi souvent qu'il le faut dans le sud. **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création de ces deux postes, qui aidera à régler les questions de sécurité aérienne au Sud-Soudan.**

63. *Création de 54 postes pour les services administratifs : 20 de personnel recruté sur le plan international (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 16 agents du Service mobile), 12 de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 22 d'agent des services généraux recruté sur le plan national.* **Conscient de la nature évolutive de la Mission, le Comité consultatif estime qu'il importe de lui donner dès maintenant les moyens d'accomplir les tâches qui seront bientôt les siennes, vu le temps qu'il faut actuellement pour pourvoir les postes. À ce propos, il compte que les activités de recrutement seront diligentées et que les taux de vacance de postes s'en trouveront réduits.**

64. *La création nette de 180 postes est proposée pour les Services d'appui intégrés, dont 57 postes de personnel international (1 P-5, 2 P-4 et 54 agents du Service mobile) et 123 d'agent recruté sur le plan national (3 administrateurs et 120 agents des services généraux).* Les changements proposés comprennent six reclassements : un, de P-4 à P-5, pour le chef de la section du contrôle des mouvements, un, de P-3 à P-4, pour le chef du Groupe de la conformité technique, un, de P-3 à P-4, pour un responsable des services contractuels, un, de P-3 à P-4, pour un ingénieur régional, un, d'agent des services généraux à P-3, pour un spécialiste des systèmes d'information géographique, un, d'agent des services généraux recruté sur le plan national à administrateur recruté sur le plan national, pour un spécialiste des questions douanières .

65. Le Comité consultatif a été informé que, conformément à la politique appliquée par la Mission en matière de formation technique des agents recrutés sur le plan national, la création proposée de postes de personnel international a pour objet d'assurer la continuité des prestations dans les bureaux locaux tout en offrant des services de tutorat et une formation sur le tas aux agents recrutés sur le plan national, renforcée par des stages de formation. **Le Comité insiste sur l'importance du renforcement des capacités au sein de la Mission et, pour des raisons voisines de celles énoncées plus haut (par. 63), il recommande que la création de ces postes soit approuvée, et compte qu'ils seront rapidement pourvus.**

66. **Le Comité consultatif ne fait pas d'objection aux reclassements proposés dans les Services d'appui intégrés (voir par. 64 ci-dessus).**

67. Outre les modifications d'effectif proposées dans le projet de budget du Secrétaire général, la Mission propose d'effectuer plusieurs redéploiements de poste entre composantes ou au sein d'une composante, dont certains ont été mentionnés dans les paragraphes qui précèdent en raison de leur incidence sur le nombre de postes demandés ou sur les unités administratives concernées. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler contre les redéploiements proposés.**

Questions diverses

68. Le Comité consultatif note que 10 postes du Groupe de la déontologie et de la discipline, dont 7 de personnel international et 3 de personnel recruté sur le plan national, figurent dans le tableau 6, intitulé « Ressources humaines : composante 5, appui ». Il a appris par ailleurs que 3 d'entre eux (1 poste P-4, 1 d'agent du Service mobile et 1 d'administrateur recruté sur le plan international) se trouvaient au Bureau de Juba, et le reste au quartier général de Khartoum. En outre, c'est seulement pour faciliter la présentation des données que ces postes sont attribués à la composante Appui, puisque les prestations de ces personnes, comme celles des services de sécurité, s'adressent à la totalité de la Mission. Le chef du Groupe de la déontologie et de la discipline est rattaché au Représentant spécial du Secrétaire général par l'intermédiaire du Bureau du Chef de cabinet. Néanmoins, comme il est indiqué dans la note du tableau 6, les postes en question sont financés au titre du personnel temporaire. **Tout en se félicitant que cette information soit offerte, le Comité demande qu'afin que postes et emplois soient plus clairement distingués, les tableaux des ressources humaines comportent à l'avenir une colonne distincte pour les emplois financés au titre du personnel temporaire.**

69. Dans son rapport sur le budget de la Mission pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2006 (voir A/60/428, par. 22), le Comité consultatif a indiqué qu'il fallait que soit clairement défini le lien entre les attributions et le rôle du personnel de la MINUS et ceux du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, afin d'éviter les doubles emplois, particulièrement en ce qui concerne le Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire et la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. À ce propos, il trouve utile l'information donnée dans le projet de budget sur les rôles et responsabilités respectifs de la Mission et des organismes des Nations Unies dans tel ou tel type d'activité (voir A/60/726, sect. V.A).

70. Le Comité consultatif note également que l'effectif du Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire est maintenu à 41 postes pour 2006/07 (10 au quartier général de la Mission et 31 dans les bureaux locaux). S'étant renseigné, il a appris que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait actuellement huit bureaux au Sud-Soudan (à Rumbek, Wau, Malakal, Aweil, Bor, Juba, Yeï et Beniu). Ceux d'Aweil et de Bor doivent fermer fin 2006, et au fur et à mesure que la situation humanitaire s'améliorera et que les activités de redressement et de reconstruction prendront de l'élan, le Bureau compte fermer ses bureaux au Sud-Soudan les uns après les autres. Le Comité a également été informé qu'il y aurait à l'avenir grand besoin de coordination entre les différents bureaux des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les administrations publiques du Sud-Soudan, particulièrement en ce qui concerne les activités de reconstruction, réinstallation et relèvement et de désarmement, démobilisation et réintégration et d'autres activités d'importance vitale, ce qui montre à quel point seront nécessaires les 41 coordonnateurs de l'action humanitaire de la Mission.

3. Dépenses opérationnelles

Montant alloué pour 2005/06

Montant prévu pour 2006/07

633 322 200

571 826 300

71. Les dépenses opérationnelles de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 seraient inférieures de 61 495 900 dollars (9,7 %) au montant alloué pour 2005/06. Cette baisse se retrouve essentiellement aux rubriques voyages (1 800 800 dollars), installations et infrastructures (73 871 100 dollars), transports terrestres (32 468 800 dollars), transports aériens (21 146 500 dollars) et transmissions (8 406 700 dollars), sachant qu'en ce qui concerne les quatre dernières rubriques, la baisse résulte d'une diminution des achats, lesquels ont été effectués en 2004/05 et 2005/06. Ces baisses sont en partie annulées par des augmentations au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions (799 800 dollars), des consultants (26 600 dollars), de l'informatique (3 861 900 dollars), des services médicaux (1 665 700 dollars), du matériel spécial (93 300 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (62 524 500 dollars), essentiellement liées, dans le cas de cette dernière rubrique, aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration et aux activités de déminage.

Installations et infrastructures

72. Les ressources proposées à la rubrique « Installations et infrastructures » pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se montent à 156 047 700 dollars, soit une baisse de 73 871 100 dollars (32,1 %) par rapport au montant alloué pour 2005/06, qui était de 229 918 800 dollars. Le Comité consultatif note que la plupart des diminutions se retrouvent dans les rubriques suivantes : location de locaux, un hébergement en dur étant mis en place pour les militaires; achat d'installations préfabriquées, la plupart de ces achats ayant été effectués au cours des exercices 2004/05 et 2005/06; services d'aménagement et de rénovation, les travaux de ce type prévus pour 2006/07 étant moins nombreux que ceux effectués en 2005/06; achat de matériel d'épuration de l'eau, de réfrigération, d'hébergement, de bureaux et de lutte contre l'incendie, et location de matériel de bureau, la plupart des dépenses correspondantes ayant également été effectuées au cours des deux exercices précédents.

Transports aériens

73. Les ressources proposées à cette rubrique (177 023 800 dollars) pour l'exercice 2006/07 doivent permettre de financer la location et l'exploitation de 18 avions et 27 hélicoptères ainsi que les dépenses connexes. Elles correspondent à une diminution de 21 146 500 dollars (10,7 %) par rapport au montant alloué pour 2005/06. Cette diminution s'explique essentiellement par une baisse des ressources nécessaires au titre des carburants et lubrifiants suite à la réduction du nombre des hélicoptères (27 proposés pour 2006/07 contre un chiffre de 37 retenu aux fins des calculs pour 2005/06) et à une reconfiguration de la flotte d'avions. La reconfiguration de la flotte vise à accroître la rentabilité et l'efficacité et à réduire la consommation de carburant; elle est rendue nécessaire par le fait que certaines pistes d'atterrissage ne peuvent pas recevoir de gros appareils. La baisse est également due à une diminution des frais d'assurance par rapport à l'exercice précédent.

Transports terrestres

74. Les ressources proposées au titre des transports terrestres (44 562 200 dollars) sont en baisse de 32 468 800 dollars (42,2 %) par rapport au montant alloué pour 2005/06. Il s'agit essentiellement d'une baisse des besoins au titre des achats de véhicules – la plus grosse partie de ces achats ayant été couverte par les budgets de 2004/05 et 2005/06 – et au titre des pièces détachées et de l'assurance.

75. Les ressources nécessaires à l'achat de matériel d'atelier passeraient de 115 000 dollars à 2 300 000 dollars du fait qu'il faudra acheter de quoi équiper deux ateliers complets pour assurer l'entretien du parc de véhicules, vu le très mauvais état des routes et vu qu'il n'existe guère localement d'entreprises capables d'effectuer les types de réparation dont aura besoin la Mission ni d'absorber le volume de travail que cela représentera. Deux ateliers seront installés sur les bases logistiques de Juba et d'El Obeid; ils s'ajouteront à celui de Karthoum.

Transports maritimes ou fluviaux

76. Des ressources d'un montant de 7 424 200 dollars sont demandées au titre des transports maritimes ou fluviaux, alors que 198 000 dollars avaient été alloués à cette fin en 2005/06, ce qui fait une augmentation de 7 226 200 dollars. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'achat de huit péniches pour le transport du matériel appartenant aux contingents et du matériel appartenant à l'ONU. Le Comité consultatif a été informé que cette augmentation a été proposée à la suite d'une étude coûts-avantages du transport de ce type de matériel tel qu'il est organisé à l'heure actuelle. On a calculé qu'en transportant ce matériel par voie fluviale plutôt que par voie aérienne on pouvait réaliser des économies d'environ un million de dollars par an. **Le Comité consultatif se félicite de cette proposition, notant que le transport fluvial est nettement moins coûteux que le transport aérien, et qu'il constitue un moyen de transport efficace compte tenu du mauvais état des routes, en particulier dans le Sud-Soudan.**

Transmissions et informatique

77. Les ressources proposées au titre des transmissions et de l'informatique dans le rapport du Secrétaire général (A/60/726 et Corr.1) sont de 37 128 300 dollars et 17 293 200 dollars respectivement pour 2006/07, soit une diminution de 8 406 700 dollars (18,5 %) s'agissant des transmissions et une augmentation de 3 861 900 dollars (28,8 %) s'agissant de l'informatique, par rapport à 2005/06. Le Comité consultatif note que l'augmentation prévue pour l'informatique tient au fait que l'on ferait appel aux services de 28 vacataires internationaux supplémentaires vu qu'il est difficile de trouver sur place du personnel qualifié, dans ce domaine. L'augmentation résulterait aussi des éléments suivants : déploiement complet des effectifs et création de huit antennes temporaires supplémentaires, avec achat du matériel correspondant, en particulier pour la reprise après sinistre sur deux sites; installation de liaisons supplémentaires avec toutes les antennes et avec tous les camps des contingents; et appui aux systèmes de contrôle des déplacements (CarLog) et de consommation de carburant, conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes (voir A/60/5, vol. II, par. 218). **Compte tenu de ses recommandations concernant le tableau d'effectifs de la MINUS (voir par. 37 à 67 ci-dessus), le Comité consultatif estime que les ressources demandées au titre de l'informatique devraient être réduites de 9 100 dollars.**

78. La baisse des ressources au titre des transmissions tient essentiellement au fait que la plupart des achats liés aux transmissions ainsi qu'à l'information étaient couverts par les budgets des exercices 2004/05 et 2005/06.

Désarmement, démobilisation et réintégration

79. Le Comité consultatif s'est penché sur le programme de désarmement, démobilisation et réintégration de la MINUS dans son rapport sur le budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (voir A/60/428, par. 39 à 45). Les rapports les plus récents du Secrétaire général au Conseil de sécurité contiennent des renseignements sur les activités de la Mission dans ce domaine (voir S/2005/821 et S/2006/160). Le Comité note que le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et la Commission du Nord-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration n'ont été créés qu'en février 2006, par le Président Al-Bashir. Le Gouvernement du Sud-Soudan n'a pas encore fait de même. Le Secrétaire général indique que la MINUS doit jouer, dans la réduction éventuelle des effectifs et/ou la démobilisation volontaire d'un nombre considérable d'anciens combattants, un rôle accru par rapport à ce que prévoit explicitement l'Accord de paix global. Cela est nécessaire compte tenu du peu de moyens dont disposent les parties, du lien étroit qui existe entre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, d'une part, et le mandat de la MINUS en faveur du processus de paix, d'autre part, et de l'expérience acquise par la MINUS dans la planification et la mise en œuvre du programme actuel avec les parties (voir S/2006/160, par. 44).

80. Le Comité consultatif note que la réalisation escomptée 4.2 et les produits correspondants ont trait aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration de la MINUS pour 2006/07; des informations sur la question figurent dans les paragraphes 15 et 16 du rapport sur le projet de budget (A/60/726 et Corr.1). Les dépenses opérationnelles de la MINUS au titre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration pour 2006/07, qui figurent à la rubrique fournitures, services et matériel divers, sont estimées à 49 775 000 dollars, soit 550 dollars par personne pour la démobilisation volontaire de 85 000 membres d'autres groupes armés et 5 500 membres de groupes spéciaux (femmes et handicapés). En outre, comme indiqué au tableau 5 du projet de budget (A/60/726 et Corr.1), 122 postes, aux mêmes classes que celles proposées pour l'exercice 2005/06, sont prévus pour les activités de désarmement, démobilisation et réintégration (18 postes au quartier général de la Mission et 104 dans les bureaux locaux).

81. Le Comité consultatif rappelle que le budget des activités de désarmement, démobilisation et réintégration se montait à 12 millions de dollars en 2005/06. Ce budget avait été calculé sur la base d'une dépense de 800 dollars par personne et devait permettre de désarmer et démobiliser 5 000 membres des groupes spéciaux et 10 000 membres des autres groupes armés. Le Comité s'étant informé, on lui a expliqué que le coût par personne serait moindre en 2006/07 du fait que les dépenses d'investissement (installation des bureaux, matériel d'enregistrement et de gestion de l'information) diminueraient. Les dépenses opérationnelles directes prévues dans le budget pour 2006/07 correspondaient donc à des dépenses renouvelables (entretien des bureaux et du matériel et installation de bureaux d'enregistrement supplémentaires pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes visées).

82. On a aussi expliqué au Comité consultatif, à sa demande, que le coût moyen de 550 dollars par personne avait été calculé de la façon suivante :

<i>Poste de dépense</i>	<i>Coût estimatif moyen</i>
Enregistrement et tri	
Dépenses opérationnelles directes	65 dollars
Appui à la transition	
Lot d'aide à la transition	180 dollars (175 dollars pour les hommes et 185 dollars pour les femmes)
Subvention de transport et de réinstallation	125 dollars (de 120 à 130 dollars selon la distance)
Appui à la réinsertion	
Assistance et conseils médicaux (Examen médical, conseils, aiguillage pour traitement/réadaptation)	150 dollars (135 à 160 dollars, selon les services nécessaires)
Conseils et réorientation de base (Conseils psychosociaux, orientation et conseils pour la réintégration dans la vie civile)	30 dollars (25 à 35 dollars selon les services nécessaires)
Total	550 dollars

83. Le Comité consultatif note que le Gouvernement canadien a versé 500 000 dollars, le Gouvernement japonais 6 880 000 dollars et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord 2 millions de livres pour financer le programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Le Secrétaire général, tout en se félicitant de ces dons, indique que des fonds supplémentaires seraient nécessaires (S/2006/160, par. 43).

Lutte antimines

84. Le Comité consultatif note qu'un montant de 38 888 500 dollars est prévu pour 2006/07, à la rubrique fournitures, services et matériel divers, au titre des services de détection des mines et de déminage, contre 18 428 900 dollars en 2005/06. Dans son rapport sur le budget de l'exercice 2005/06, le Comité a évoqué l'ensemble du programme de lutte antimines des Nations Unies au Soudan (voir A/60/428, par. 46). L'augmentation proposée s'explique par la nécessité de développer les activités de coordination, de conseils techniques et de déminage proprement dit pour accompagner le déploiement complet de la Mission et son installation dans les régions et d'intensifier le niveau d'activité sur le terrain, notamment le déminage à des fins humanitaires.

85. Le Comité consultatif rappelle que les services de lutte antimines de la Mission sont externalisés auprès du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Il a été informé que les ressources connexes en

personnel, qui représentent un montant de 6 331 000 dollars, correspondent à 38 postes (soit 10 de plus qu'en 2005/06). Les titulaires de ces postes seront chargés d'organiser, gérer, coordonner et suivre non seulement les activités opérationnelles de déminage à effectuer dans le cadre des ressources proposées à ce titre (38,9 millions de dollars) mais aussi celles des cinq compagnies de déminage des contingents. Le programme de lutte antimines se répartit entre un quartier général à Khartoum, qui supervise deux bureaux régionaux : un bureau régional pour la région Nord à Kadugli, qui lui-même possède des antennes à Damazine, Darfour et Kassala, et un bureau pour la région Sud à Juba, qui contrôle les antennes de Rumbek, Wau et Malakal.

86. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'en dehors des ressources inscrites au budget de la Mission, le budget prévu pour l'ensemble des activités de déminage au Soudan qui doivent être exécutées par le Service de la lutte antimines (SLAM), le HCR, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), se monte à 54 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006; un montant équivalent est prévu pour 2007.

Autres commentaires et observations

87. Les dépenses de formation s'élèveraient à 2 891 200 dollars pour l'exercice 2006/07, contre 3 541 400 dollars inscrits au budget de l'exercice 2005/06 (A/60/190, par. 8 et 9). La baisse des dépenses à ce titre est due surtout à une baisse des dépenses prévues pour les voyages du fait que la Mission fera davantage appel à la formation interne ou régionale, comme l'a recommandé le Comité consultatif (A/60/428, par. 47). Le Comité note en outre qu'en plus des importants besoins de formation propres à la Mission et que celle-ci doit nécessairement assurer, la MINUS, du fait qu'elle ne peut trouver localement du personnel pour occuper les postes administratifs et techniques, a lancé un vaste projet de renforcement des capacités au Sud-Soudan. Ce projet vise à constituer un corps de techniciens suffisamment qualifiés pour entrer au service de la Mission et susceptibles par la suite d'apporter une contribution à la collectivité (voir A/60/726, par. 13 et 14, et par. 35 et 61 ci-dessus).

88. Un montant de 2 millions de dollars est prévu pour l'exercice 2006/07 au titre des projets à effet rapide, soit le même montant qu'en 2005/06. Le Comité consultatif rappelle qu'en 2004/05, les ressources étaient de 100 000 dollars. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget, le montant alloué n'a pas été dépensé en raison du déploiement différé des fonctionnaires des affaires civiles et des affaires humanitaires chargés de rechercher, de proposer et de sélectionner les projets à exécuter dans les régions, qui fait qu'aucun projet n'a pu être retenu pendant l'exercice 2004/05. Le Comité a été informé qu'une fois choisis et approuvés, les projets sont exécutés par l'intermédiaire des services organiques. En ce qui concerne l'exercice en cours (2005/06), le Comité note qu'au 30 avril 2006 un montant de 83 000 dollars avait été dépensé et qu'il était prévu de dépenser 917 000 dollars de plus d'ici au 30 juin 2006. On devrait donc enregistrer à la fin de l'exercice des économies d'un million de dollars environ.

89. Le Comité consultatif rappelle que le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies avait recommandé dans son rapport [A/55/305-S/2000/809, par. 47 a)] qu'une somme soit consacrée aux projets à effet rapide la première année

de la Mission. Dans sa résolution 58/315, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, à savoir que des ressources devaient être allouées aux projets à effet rapide jusqu'à la deuxième année d'une opération de maintien de la paix, à condition qu'elles continuent de servir directement à la réalisation du mandat de la Mission et soit répondent à des besoins qui ne sont pas couverts par les activités d'aide au développement et d'aide humanitaire déjà en place, soit servent à stimuler ces activités (voir A/58/19, par. 91). Des exceptions ont été faites dans de nombreux cas. Toutefois, à la section VII de sa résolution 59/296, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et de veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il incombe à l'Assemblée générale de décider si elle souhaite modifier sa position en ce qui concerne les projets à effet rapide ou faire une exception dans ce cas (voir aussi A/60/852, par. 44).**

V. Conclusions du Comité consultatif

90. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/60/626. **Le Comité consultatif recommande que la perte de 362 000 dollars sur les intérêts créditeurs soit imputée sur le solde inutilisé (3 166 000 dollars) de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (voir par. 12 ci-dessus). La part restante du solde inutilisé devrait être créditée aux États Membres selon des modalités qui seraient arrêtées par l'Assemblée générale.**

91. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 sont indiquées au paragraphe 38 du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/60/726 et Corr.1. **Le Comité consultatif recommande qu'un crédit d'un montant de 1 081 065 000 dollars soit ouvert pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.**

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/626)

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/726 et Corr.1)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2006 (A/60/428)

Résolution 60/122 de l'Assemblée générale

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan (S/2006/160 et S/2005/821)

- Résolutions 1663 (2006) et 1679 (2006) du Conseil de sécurité

Déploiement des effectifs sur la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(Mise à jour : 3 mai 2006)

	Personnel effectivement déployé									Estimations	Prévisions		Moyenne
	31 juill.	31 août	30 sept.	31 oct.	30 nov.	31 déc.	31 janv.	28 févr.	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	
Militaires et personnel de police													
Observateurs militaires	146	148	172	229	373	467	593	629	628	635	697	750	456
Effectif inscrit au budget	146	148	153	213	273	333	393	453	513	750	750	750	406
Pourcentage de postes vacants	–	–	(12,4)	(7,5)	(36,6)	(40,2)	(50,9)	(38,9)	(22,4)	15,3	7,1	–	(12,1)
Contingents	1 077	2 008	2 373	3 567	3 815	4 034	5 344	7 059	7 215	8 035	8 938	8 938	5 200
Effectif inscrit au budget	1 077	2 008	2 832	4 393	6 250	9 250	9 250	9 250	9 250	9 250	9 250	9 250	6 776
Pourcentage de postes vacants	–	–	16,2	18,8	39,0	56,4	42,2	23,7	22,0	13,1	3,4	3,4	23,3
Police civile	69	80	105	164	212	282	345	460	553	582	663	715	353
Effectif inscrit au budget	69	80	131	191	251	347	443	539	635	699	715	715	401
Pourcentage de postes vacants	–	–	19,8	14,1	15,5	18,7	22,1	14,7	12,9	16,7	7,3	–	12,1
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif inscrit au budget	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pourcentage de postes vacants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, militaires et personnel de police	1 292	2 236	2 650	3 960	4 400	4 783	6 282	8 148	8 396	9 252	10 298	10 403	6 008
Effectif autorisé	1 292	2 236	3 116	4 797	6 774	9 930	10 086	10 242	10 398	10 699	10 715	10 715	7 583
Pourcentage de postes vacants	–	–	15,0	17,4	35,0	51,8	37,7	20,4	19,3	13,5	3,9	2,9	20,8
Personnel civil													
Personnel recruté sur le plan international	365	398	406	414	446	495	549	597	630	648	700	750	533
Effectif inscrit au budget	365	398	452	542	620	649	679	709	739	768	798	1 053	648
Pourcentage de postes vacants	–	–	10,2	23,6	28,1	23,7	19,1	15,8	14,7	15,6	12,3	28,8	17,7
Administrateurs recrutés sur le plan national	17	19	27	34	47	50	52	57	60	68	105	120	55
Effectif inscrit au budget	17	19	25	80	92	94	106	118	130	142	154	264	103
Pourcentage de postes vacants	–	–	(8,0)	57,5	48,9	46,8	50,9	51,7	53,8	52,1	31,8	54,5	47,1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	589	680	708	815	934	881	929	1 016	1 118	1 188	1 350	1 450	972
Effectif inscrit au budget	589	680	771	1 015	1 174	1 250	1 280	1 410	1 570	1 700	1 830	2 426	1 308
Pourcentage de postes vacants	–	–	8,2	19,7	20,4	29,5	27,4	27,9	28,8	30,1	26,2	40,2	25,7

	<i>Personnel effectivement déployé</i>									<i>Estimations</i>	<i>Prévisions</i>		
	<i>31 juill.</i>	<i>31 août</i>	<i>30 sept.</i>	<i>31 oct.</i>	<i>30 nov.</i>	<i>31 déc.</i>	<i>31 janv.</i>	<i>28 févr.</i>	<i>31 mars</i>	<i>30 avril</i>	<i>31 mai</i>	<i>30 juin</i>	<i>Moyenne</i>
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	48	52	64	66	67	71	85	90	94	99	120	130	82
Effectif inscrit au budget	48	52	70	130	150	151	151	151	151	151	151	151	126
Pourcentage de postes vacants	–	–	8,6	49,2	55,3	53,0	43,7	40,4	37,7	34,4	20,5	13,9	34,6
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	30	40	6
Effectif inscrit au budget	–	–	15	55	55	55	57	57	57	57	57	57	44
Pourcentage de postes vacants	–	–	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	47,4	29,8	86,6
Total, personnel civil	1 019	1 149	1 205	1 329	1 494	1 497	1 615	1 760	1 902	2 003	2 275	2 450	1 642
Effectif autorisé	1 019	1 149	1 318	1 767	2 036	2 144	2 216	2 388	2 590	2 761	2 933	3 894	2 185
Pourcentage de postes vacants	–	–	8,6	24,8	26,6	30,2	27,1	26,3	26,6	27,5	22,4	37,1	24,9

Annexe II

Dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

	<i>Dépenses au 30 avril 2006</i>		<i>Prévisions</i>		<i>En pourcentage</i>	<i>Raison des écarts</i>
	<i>Montant alloué (a)</i>	<i>Dépenses^a (b)</i>	<i>Jusqu'au 30 juin 2006 (c)</i>	<i>Solde estimatif au 30 juin 2006 (d) = (a-b-c)</i>		
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	9 836	14 193	5 552	(9 910)		Le dépassement est dû au fait qu'en raison du retard pris dans la construction des casernements, les observateurs militaires, les membres de la police et les officiers d'état-major ont touché une indemnité de subsistance (missions) calculée sur la base des taux standard et non pas sur la base des taux réduits qui avaient été budgétisés. Il est en partie compensé par les économies réalisées au titre des contingents par suite de leur arrivée tardive.
Contingents	225 767	180 216	39 658	5 893		
Police des Nations Unies	8 880	11 194	5 236	(7 550)		
Unités de police constituées	–	–	–	–		
Total partiel	244 483	205 603	50 447	(11 567)	(5)	
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	73 256	58 169	16 553	(1 466)		Les économies s'expliquent par le fait que le pourcentage de postes occupés à été moindre que prévu. Elles sont en partie annulées par le versement d'indemnités de subsistance (missions) aux taux standard au personnel international, suite au retard dans la construction des casernements.
Personnel recruté sur le plan national	13 167	8 456	2 965	1 746		
Volontaires des Nations Unies	5 240	2 703	1 090	1 447		
Total partiel	91 663	69 327	20 609	1 728	2	
Dépenses opérationnelles						
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 209	1 863	1 286	(941)		
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–		
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–		
Consultants	612	133	167	312		
Voyages	4 343	4 152	1 902	(1 711)		
Installations et infrastructures	229 919	118 571	105 545	5 803		
Transports terrestres	77 031	25 582	39 874	11 575		
Transports aériens	198 170	128 873	29 832	39 466		
Transports maritimes ou fluviaux	198	–	17	181		

	<i>Dépenses au 30 avril 2006</i>		<i>Prévisions</i>		<i>En pourcentage</i>	<i>Raison des écarts</i>
	<i>Montant alloué (a)</i>	<i>Dépenses^a (b)</i>	<i>Jusqu'au 30 juin 2006 (c)</i>	<i>Solde estimatif au 30 juin 2006 (d) = (a-b-c)</i>		
Transmissions	45 535	17 219	22 948	5 367		Divers facteurs ont entraîné des économies :
Informatique	13 431	10 099	4 223	(891)		a) Dépenses moindres au titre du carburant et du soutien autonome du fait du retard dans le déploiement des contingents et du matériel leur appartenant;
Services médicaux	9 950	8 249	826	876		b) Transfert de véhicules en provenance de missions liquidées;
Matériel spécial	3 402	2 503	318	581		c) Nombre d'heures de vol et dépenses de carburant moindres que prévu, du fait du retard dans le déploiement des contingents;
Fournitures, services et matériel divers	46 523	19 708	13 751	13 063		d) Retard dans l'exécution du programme de DDR.
Projets à effet rapide	2 000	83	917	1 000		
Total partiel	633 322	337 033	221 608	74 681	12	
Total	969 469	611 963	292 663	64 843	7	

^a Les montants préengagés ne sont pas compris dans le total.